

Coordination des villes romandes – colloque partenariat public-privé

Exposé Lorenz Bösch du 26 mai 2011

Mesdames, Messieurs,

Les partenariats public-privé, ou PPP, ont vu le jour dans les pays anglo-saxons. De nos jours en Europe, outre son application au Royaume-Uni, ce mode de partenariat entre les pouvoirs publics et l'économie privée est aussi couramment utilisé en Allemagne et aux Pays-Bas pour accomplir des missions de service public. Je considère que ce type de coopération, aujourd'hui bien développé d'un point de vue méthodologique, repose sur deux aspects essentiels:

1. Les pouvoirs publics et le partenaire privé assument chacun les risques qu'ils sont le mieux à même de gérer, et ils se complètent.
2. Le partenariat est établi sur une longue durée afin d'atteindre la solution économique optimale à long terme, notamment en ce qui concerne les investissements, au lieu de se concentrer sur les profits immédiats.

En choisissant la direction optimale pour un investissement commun ou un partenariat de prestation de services de longue durée, les pouvoirs publics peuvent ainsi employer l'argent des contribuables plus efficacement. Les expériences réalisées jusqu'ici en Allemagne montrent un avantage d'environ 20 %. En Suisse, cet avantage sera moindre car nos cantons et communes sont déjà tenus à une action étatique plus efficace que dans d'autres pays, du fait de leur autonomie financière et politique ainsi que du contrôle des citoyens grâce à la démocratie directe. C'est la raison pour laquelle l'on s'attend plutôt à des avantages de l'ordre de 5 % à 10 % dans notre pays.

Les partenariats entre les pouvoirs publics et le secteur privé ne sont pas une totale nouveauté en Suisse. Au contraire, on trouve partout en Suisse de tels partenariats sous des formes les plus variées. Devenus un standard spécifique, international et méthodologique, les PPP représentent par conséquent pour la Suisse une autre possibilité de collaboration entre les pouvoirs publics et des partenaires privés. Dans le canton de Berne, le nouveau centre administratif de Berthoud est considéré comme le premier projet significatif de partenariat public-privé en Suisse. L'Association PPP Suisse a accompagné ce projet et évalué sa phase de création. En septembre de cette année, nous publierons le rapport d'expertise «Guide pratique PPP Suisse Bâtiments». Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que:

1. Le projet de Berthoud montre que les partenariats public-privé tels qu'appliqués à l'étranger peuvent également être transposés aux conditions-cadres suisses.
2. La mise en œuvre de partenariats public-privé constitue un nouveau défi pour les partenaires privés tout comme pour les pouvoirs publics. Les partenariats public-privé exigent des compétences et processus à la fois différents et nouveaux de la part des deux partenaires.
3. Les PPP nécessitent de devoir étudier un projet au plus tôt et de manière approfondie, et ce pour toute la durée de vie d'un projet ou d'un contrat de longue durée. Le fait de traiter au plus tôt et de manière exhaustive des frais subséquents d'un investissement permet en particulier d'optimiser le projet, ce qui n'est pas le cas actuellement avec la procédure conventionnelle de planification. Ce mode de partenariat permet par conséquent d'ajouter de la transparence pour les organes de décision politiques, et de renforcer la durabilité des investissements.

L'Association PPP Suisse est d'avis qu'il faudrait davantage axer le processus de planification sur la mise en œuvre d'un PPP dès le démarrage d'un projet. Tous les projets ne conviennent pas à un partenariat public-privé et ne réussiront pas le test d'aptitude correspondant. À l'issue de ces clarifications, il s'avérera souvent qu'il n'est pas judicieux de réaliser le projet dans le cadre d'un PPP. Mais les dépenses engagées pour ces clarifications ne sont pas perdues. Elles peuvent au contraire contribuer à optimiser le projet dans une phase précoce déjà, ce qui n'aurait pas été le cas si l'on avait renoncé à cet examen préliminaire.

L'Association PPP Suisse publiera en français également les expériences réalisées avec le projet de Berthoud conduit dans le cadre d'un PPP. Nous projetons d'organiser un séminaire sur le thème des PPP en Suisse romande vers la fin de l'année 2011 ou en début d'année 2012. À cette occasion, nous présenterons également les expériences de Berthoud.

En guise de résumé, j'aimerais de nouveau faire observer les faits suivants:

1. La mise en œuvre de partenariats public-privé en Suisse est possible et compatible avec la législation suisse.
2. Grâce à l'optimisation induite par la répartition des risques entre les partenaires ainsi qu'à l'amélioration économique systématique à long terme des projets en PPP, l'argent des contribuables est utilisé plus efficacement en Suisse aussi.
3. Nouvelle pour beaucoup d'entre nous, l'étude systématique des projets conduit à des optimisations, même si le projet est en fin de compte réalisé sans faire appel à des partenaires privés pour diverses raisons.
4. Grâce à la publication du guide pratique qui se base sur le projet de Berthoud, l'Association PPP Suisse facilitera le recours aux partenariats public-privé en Suisse tout en transmettant des connaissances pratiques et concrètes à ce sujet.

Je vous remercie de votre attention et espère vous avoir incités à examiner la possibilité d'un partenariat public-privé pour un futur projet. En cas d'intérêt, l'Association pourra également vous assister dans vos démarches.

Lorenz Bösch, Président de l'Association PPP Suisse